

Secrétariat général

INFORMATION OFFICIELLE

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 1 de 4

Résolutions adoptées à la 0700<sup>e</sup> séance  
tenue le 16 décembre 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 3 février 2025

CU-0700-5.1 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026  
2024-A0002-0700e-948

Le Conseil de l'Université adopte les orientations budgétaires 2025-2026, conformément au document **2024-A0002-0700e-948** et son **annexe** déposés aux archives.

CU-0700-5.2 PLAN DÉCENNAL DES INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES 2025-2035  
2024-A0002-0700e-942

Le Conseil de l'Université prend acte du plan décennal des investissements universitaires (PDIU) 2025-2035, volet Enseignement – Recherche, conformément au document **2024-A0002-0700e-942** et son **annexe** déposés aux archives.

CU-0700-5.3 RÉAFFECTATION DES ESPACES – COMITÉ DIRECTEUR

CU-0700-5.3.1 CRÉATION D'UN COMITÉ DIRECTEUR  
2024-A0002-0700e-956

Le Conseil de l'Université, conformément au document **2024-A0002-0700e-956.1** et ses **annexes** déposés aux archives :

- créé le Comité directeur du Projet de réaffectation des espaces;
- adopte la charte du Comité directeur (**2024-A0002-0700e-956.3**);
- nomme **Clément Demers**, professeur honoraire de l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, à titre de membre externe du Comité directeur, et ce, pour un 1<sup>er</sup> mandat de quatre (4) ans débutant le 16 décembre 2024 et terminant le 31 mai 2029.

CU-0700-5.3.2 RÉVISION DES MODALITÉS D'AUTORISATION POUR LES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES DU CONTRAT DU GÉRANT-CONSTRUCTEUR  
2024-A0002-0700e-956.2

Nonobstant l'article 14 du Règlement 10.6 prévoyant que le Comité exécutif autorise les dépenses supplémentaires cumulatives de plus de 10 M\$ pour les contrats de travaux de rénovation dont le montant initial est supérieur à 10 M\$, et dans le respect des modalités prévues par la Charte du Comité directeur du projet de Réaffectation, après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, le Conseil de l'Université, conformément au document **2024-A0002-0700e-956.2** déposé aux archives, autorise :

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 2 de 4

Résolutions adoptées à la 0700<sup>e</sup> séance  
tenue le 16 décembre 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 3 février 2025

- le vice-recteur/vice-rectrice adjoint(e) à l'administration et aux infrastructures ou la personne qui agira à titre de président(e) par intérim du Comité directeur d'ici la nomination du vice-recteur/de la vice-rectrice adjoint(e), à autoriser les dépenses additionnelles au contrat du gérant-constructeur, à compter de l'adoption de la présente résolution, selon les modalités suivantes :
  - jusqu'à 75% du montant de la contingence de construction aujourd'hui évaluée à 40,88 M\$, lequel montant sera ajusté une fois tous les contrats-lots cédés au Gérant-constructeur (ci-après le « Montant ajusté de la contingence de construction »), soit plus de 30 M\$ de dépenses additionnelles cumulatives;
  - pour un montant maximal d'1 M\$ par ordre de changement; et
  - le pourcentage d'utilisation du Montant ajusté de la contingence de construction ne devra pas être supérieur au pourcentage d'avancement des travaux plus 10%.
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, agissant conjointement avec le secrétaire général, à approuver les dépenses additionnelles :
  - jusqu'à 95% du Montant ajusté de la contingence de construction, au-delà de quoi le Comité exécutif devra être saisi du dossier;
  - pour tout ordre de changement d'un montant de plus de 1 M\$.

CU-0700-5.4 FACULTÉ DE MÉDECINE - DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DE CONSULTATION - NOMINATION DU DOYEN  
2024-A0002-0700e-955

Le Conseil de l'Université nomme **Patrick Cossette** à titre de doyen de la Faculté de médecine, et ce, pour un second mandat de cinq (5) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2025 et se terminant le 31 mai 2030, conformément au document **2024-A0002-0700e-955** et ses **annexes** déposés aux archives.

CU-0700-5.5 POLITIQUE INSTITUTIONNELLE SUR L'UTILISATION DES ANIMAUX EN RECHERCHE ET EN ENSEIGNEMENT (60.3) – MODIFICATION  
2024-A0002-0700e-953

Le Conseil de l'Université adopte la Politique sur les soins et les activités scientifiques et pédagogiques avec les animaux (60.3) conformément au document **2024-A0002-0700e-953** et ses **annexes** déposés aux archives.

Secrétariat général

INFORMATION OFFICIELLE

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 3 de 4

Résolutions adoptées à la 0700<sup>e</sup> séance  
tenue le 16 décembre 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 3 février 2025

CU-0700-5.6 POLITIQUE SUR LE STATUT DES STAGIAIRES POSTDOCTORAUX (20.14) – MODIFICATION

2024-A0002-0700e-954

Le Conseil de l'Université adopte la Politique sur le statut des personnes postdoctorantes à l'Université de Montréal (20.14) conformément au document **2024-A0002-0700e-954** et ses **annexes** déposés aux archives.

CU-0700-5.7 DOCTORATS HONORIS CAUSA – OCTROIS  
2024-A0002-0700e-949

Le Conseil de l'Université décerne un doctorat honoris causa aux personnes dont les noms paraissent aux documents **2024-A0002-0700e-949.1 à 949.11** déposés aux archives, et sujet à leur acceptation tout en sachant que ces octrois ne sont valables que pour les cinq (5) années suivant la présente.

CU-0700-6.1 COMITÉS DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ - NOMINATIONS  
2024-A0002-0700e-957

Le Conseil de l'Université, conformément au document **2024-A0002-0700e-957** et son **annexe** déposés aux archives, nomme :

- **Monika Ille** à titre de vice-présidente du Conseil de l'Université, de membre du Comité exécutif et de membre du Comité de gouvernance, respectivement pour un 1<sup>er</sup> mandat de quatre (4) ans débutant le 16 décembre 2024 et se terminant le 31 mai 2029, mais sans excéder son mandat à titre de membre du Conseil de l'Université;
- **Marie-Josée Aubin** à titre de membre du Comité des ressources humaines, et ce, pour un 1<sup>er</sup> mandat de quatre (4) ans débutant le 16 décembre 2024 et se terminant le 31 mai 2029, mais sans excéder son mandat à titre de membre du Conseil de l'Université;
- **Clermont Gignac** à titre de membre coopté du Conseil de l'Université pour un 3<sup>e</sup> mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2025 et se terminant le 31 mai 2027 et de membre et président du Comité sur l'immobilier, respectivement 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> mandat de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2025 et se terminant le 31 mai 2027, mais sans excéder son mandat à titre de membre du Conseil de l'Université;

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 4 de 4

Résolutions adoptées à la 0700<sup>e</sup> séance  
tenue le 16 décembre 2024

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 3 février 2025

- **Michel Leblanc**, sous réserve de la recommandation du Conseil des diplômés, à titre de membre indépendant du Conseil de l'Université nommé par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université, et ce, pour un 1<sup>er</sup> mandat de quatre (4) ans débutant le 16 décembre 2024 et se terminant le 31 mai 2029.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot